

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE du 2 mai 2017 ouverte à 20h00

Convocation remise le 24 avril 2017 - Séance publique.

Sous la présidence de Mr Gérard STROHMENGER, Maire

Membres présents : Mr MARCQUE Jean, David WETTERWALD, Mme FRITSCH Viviane, adjoints au Maire ; Mmes ROTHGERBER Heike, SCHIMBERLE Christiane, Mrs ANSTOTZ Robert, ROSIN Alexandre, KLEIN Jean-Renaud, FINCK David, BASTIAN Frédéric, Cyrille MEYER.

Membres absents excusés : M. GULLY Guillaume

Retard excusé :

Délégation de pouvoir :

Secrétaire de séance : Mr MARCQUE Jean



OBJET 1 : Urbanisme

1. Présentation de la DP¹ 06749217 R 0011

Il s'agit d'une déclaration pour la rénovation de la maison à colombage et de sa dépendance ainsi que la création d'une terrasse surélevée couverte pour M. LERCH Julien au 102, rue Lieland.

Dossier déposé le 01/03/17.

L'architecte des Bâtiments de France a émis ses prescriptions, la commission propose de suivre strictement l'avis de l'ABF étant en co-visibilité et valide la proposition d'arrêté de l'ATIP.

2. DP¹ 06749217 R 0006

Il s'agit d'une déclaration pour le remplacement de la toiture et l'isolation du hangar de l'EARL Muller Charles et fils situé au 43 impasse de la fontaine.

Dossier déposé le 09/02/17.

Une demande de pièces complémentaires a été transmise au demandeur.

La commission a été informée de l'avis donnés par l'ABF le 06/03/17.

Les pièces complémentaires transmises ont été présentées à la commission et l'ABF a donné son avis suite au complément de dossier.

La commission valide et propose de suivre l'avis de l'ABF. Par contre il y a un malentendu concernant l'isolation, il ne s'agit pas de la façade côté limite mais de la toiture et des pignons des façades côté toiture. Il n'y a donc pas d'empiètement sur la voie publique.

3. Présentation de la DP¹ 06749217 R 0012

Il s'agit d'une déclaration pour le remplacement des fenêtres pour M. LOEW Thomas au 1, Orée des vignes.

Dossier déposé le 08/03/17.

Le projet n'est pas dans le périmètre de l'ABF qui a tout de même donné son avis.

La commission valide le dossier.

4. Présentation de la DP¹ 06749217 R 0013

Il s'agit d'une déclaration pour le ravalement de la façade pour M. KLEIN Richard au 5, rue du Ried.

Dossier déposé le 28/03/17.

La commission n'a pas d'avis particulier et attend l'avis de l'ABF pour statuer.

5. Présentation de la DP¹ 06749217 R 0014

Il s'agit d'une déclaration pour création d'un abri jardin, de pose de clôtures pour M. MAGE Christophe au 3, rue du Moulin.

Dossier déposé le 05/04/17.

La commission attend l'avis de l'ABF sur le dossier.

6. Présentation de la DP¹ 06749217 R 0015

Il s'agit d'une déclaration pour la création d'une terrasse couverte pour M. STAMM Sébastien au 10, rue du Moulin

Dossier déposé le 24/04/17.

La commission n'a pas d'avis particulier et attend l'avis de l'ABF pour statuer.

7. Présentation de la CU 06749217 R 0002

Il s'agit d'une demande de certificat d'urbanisme de la société MAPS-IMMO sur la parcelle N° 400 section 03 située rue de Molsheim (CU 06749217 R 0001 = parcelle n°274).

Dossier déposé le 09/02/17.

La commission a été informée de cette demande.

8. Rue du moulin

Dès que les travaux du gaz sont terminés, les chicanes seront implantées pour réduire la vitesse dans cette rue.

Pour rappel

9. Modification du PLU par rapport aux places de stationnements

Le PLU prévoit 1 place de stationnement par tranche de 50 m2 de surface de plancher entamée. Or lors de l'instruction du dossier de PC de M. et Mme Winterstein, la commission ainsi que l'ensemble des membres du Conseil Municipal se sont rendus compte de la difficulté de faire respecter cette règle dès lors qu'aucun stationnement dans la construction n'est prévu.

De plus il n'y a aucun élément dans le PLU qui prévoit des places de stationnements végétalisées.

Le point sera fait lors de la prochaine réunion.

10. Abri-bus

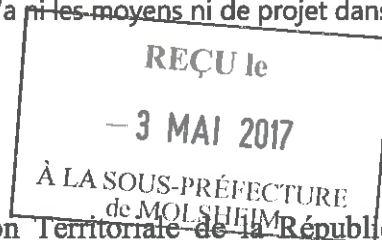
La commission a été informée que les travaux vont intervenir dans les 15 jours à 3 semaines pour la pose de l'abri.

11. Déclaration d'intention d'aliéner

Les deux dossiers seront présentés à la Commission il s'agit d'une vente pour M. Arlen et Mlle Wilhelm et d'une vente pour M. Meyer et Mme Fernandes Peixoto Augusto.

Deux dossiers complémentaires ont été transmis, il s'agit de la vente pour M. Muller et pour M. Lorentz

La commission confirme qu'elle ne préempte pas étant donné que la commune n'a ni les moyens ni de projet dans le secteur.



OBJET 2 : ADHESION AU SCOT DE LA BRUCHE.

Le Conseil Municipal,

VU la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (loi NOTRE)

VU la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté

VU l'article L 5214-27 du Code Général des Collectivités Territoriales qui précise que l'adhésion de la communauté de communes à un syndicat mixte est subordonnée à l'accord des conseils municipaux des communes membres de la communauté de communes à la majorité qualifiée (2/3 au moins des conseils municipaux des communes membres représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci ou la moitié au moins des conseils municipaux représentant les 2/3 de la population)

VU l'arrêté préfectoral du 26 octobre 2016 portant création de la Communauté de Communes de la Mossig et du Vignoble issue de la fusion de la Communauté de Communes de la Porte du Vignoble et de la Communauté de Communes des Coteaux de la Mossig à compter du 1^{er} janvier 2017,

VU la délibération n° 73/2017 du 28 mars 2017 du conseil de communauté de la Communauté de Communes de la Mossig et du Vignoble, décidant de ne pas adhérer au SCOTERS ni au SCOT de la Région de Saverne d'une part et d'adhérer au SCOT de la Bruche d'autre part,

APPELE à se prononcer sur l'adhésion au SCOT de la Bruche,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité

DONNE SON ACCORD à l'adhésion de la Communauté de Communes de la Mossig et du Vignoble au SCOT de la Bruche,

CHARGE Monsieur / Madame le Maire de notifier la présente délibération à :

- Monsieur le Préfet du Bas-Rhin,
- Madame le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Molsheim,
- Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Mossig et du Vignoble
- Monsieur le Président du SCOT de la Bruche,

Vote « Pour » : 12
Vote « Abstention » :
Vote « Contre »

OBJET 3 : Emprunt Eglise Protestant

L'ensemble du conseil municipal autorise monsieur le Maire à contracter le ou les emprunt(s) nécessaire(s) à la réalisation de l'opération de restauration extérieure de l'église protestante de Traenheim.

Vote « Pour » : 11
Vote « Abstention » : 1
Vote « Contre »

OBJET 4 : TRAVAUX EGLISE PROTESTANTE

Les résultats de la commission d'appel sont :

- lot 01 : Echafaudage : ACCES PRO
- lot 02 : Maçonnerie/pdt/Drainage : PIANTADA
- lot 03 : Charpente / Couverture : CHANZY-PARDOUX
- lot 04 : Peinture : PEINTURE FINCK
- lot 05 : Vitrail : ROSAZE
- lot 06 : Paratonnerre : PROTIBAT
- lot 07 : Menuiserie bois : PASSION BOIS

Vote « Pour » : 11
Vote « Abstention » : 1
Vote « Contre »



Divers :

- Sortie des anciens reportée au mois de septembre
- Planning élections complété pour les prochaines élections
- Achat du véhicule électrique en cours, une présentation est prévue prochainement
- Fleurissement de la commune : mardi 9 mai 19H & samedi 13 mai à 13H
- Récompenses maisons fleuries : vendredi 12 mai 2017 à 20H à la salle socio-culturelle de Traenheim
- vente et distribution de plats traiteurs – GINGER KATE – cuisine nomade : l'ensemble du conseil émet un avis favorable à la mise en place d'une vente ambulante 1 vendredi sur 2, en semaine impaires de 17H à 18H (2 jours par mois)

Extrait certifié conforme au Procès-verbal
Publié le 3 mai 2017
Transmis à la Sous-préfecture

Le Maire : Gérard STROHMENGER

